

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 669/2014 de la Commission du 18 juin 2014 concernant l'autorisation du D-pantothénate de calcium et du D-panthénol en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 179 du 19 juin 2014)

À la page 64, dans l'annexe, à la dernière colonne intitulée «Fin de la période d'autorisation»:

au lieu de: «19 juin 2024»

lire: «9 juillet 2024».
